

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

Littérature.

L'ANTE-CHRIST.

VIII.

(Suite.)

Le prêtre leva les yeux et aperçut une femme aux formes si exquises, si pures, un de ces êtres si grâces, si suaves, si aériens, qu'on oublie presque qu'ils ont un corps, tant le travail d'une pensée forte et douloureuse s'est identifié à leurs traits, à leurs organes, à tout eux-mêmes. Il semble, à les voir, un esprit céleste revêtu, pour une mission rapide, d'une apparence humaine.

— Mon père, dit-elle, pardonnez-moi d'avoir tant tardé ; je souffre beaucoup depuis longtemps, vous le savez, et comme je me levais pour venir ici, j'ai éprouvé une sorte de vertige.

— Avez-vous perdu connaissance ? — demanda le prêtre avec inquiétude.

— J'aurais voulu vous le cacher ; l'intérêt si vif que vous voulez bien prendre à moi me fait un devoir de vous épargner ces détails.

— Madame, il est nécessaire de voir un médecin et de suivre un régime.

— Il est inutile de consulter quand on a la résolution de ne suivre en rien les ordonnances.

— C'est là une idée étrange, permettez-moi de le dire, et qui peut devenir coupable.

— Moins, j'ose le croire, que le mauvais exemple que je donnerais ici en m'affranchissant de la règle.

— La règle a prévu les maladies, et à même fait un devoir de ne rien négliger de ce qui peut contribuer à les guérir.

— Vous savez bien qu'il en est d'incubables, reprit-elle, en soupirant profondément.

Le prêtre se leva.

— Madame, s'écria-t-il, mon œuvre est bien imparfaite, si vous en êtes encore à prendre le désespoir pour la force et la faiblesse de la nature pour l'inspiration divine. Vos chagrins sont immenses, je ne prétends pas le nier ; mais voir avec une sorte de plaisir les ravages qu'ils causent dans votre organisation, vous complaire à la destruction de votre être, calculer avec joie chaque instant qui peut vous rapprocher de ceux que vous espérez rejoindre au ciel, ce serait vous tromper et vous perdre. Dieu n'agrée point de tels holocaustes, et la négligence, pouvant anéantir volontairement la mort, doit être considérée comme un crime.

— Vous le dites, je dois le croire et me soumettre ; priez pour moi, mon père, je vous en conjure, obtenez-moi la force, le courage d'estimer assez la vie pour voir un malheur dans la mort.

En parlant ainsi, la religieuse fondait en

larmes. Le prêtre considéra avec une commisération douloureuse cette femme, jeune et belle encore, mais ployée sous une infortune sans remède, et réduite à demander au ciel le courage de survivre au malheur.

— Ma fille, reprit-il d'une voix douce et affectueuse, la vie et la mort sont des mots ; l'âme est créée pour une éternité, et les quelques instants que nous passons sur la terre valent à peine que l'on invente un nom pour désigner leur durée. Cette courte épreuve est néanmoins terrible et décisive. Il ne suffira pas de n'avoir commis aucun mal ; beaucoup sera demandé à qui beaucoup aura été donné. Or, à vous, ma fille, Dieu avait départi les brillantes qualités qu'on estime dans le monde, et en même temps les sentiments intimes, les intinets de tendresse et d'amour, qui vous rendent la vie comme impossible, après la mort d'un premier-né. Prenez garde de faire des dons célestes un instrument de perte, et de briser l'édifice de votre salut sur la pierre même qui devait lui servir de base. Pour ramener votre foi, levez les yeux en haut, et dites si celui qui a fait tant de lumière et d'azur a caché le néant au delà de ces voiles. Puis encore, jetez un regard sur la Vierge au pied de la croix ; songez au glaive allégorique qui lui perce le sein, et grandissez à la hauteur de vos souffrances. Enfin, n'oubliez pas qu'en renonçant au monde, vous avez abjuré les idées du monde, et que là où il ne voit qu'un tombeau, vous devez découvrir la résurrection, l'éternité et la gloire.

Le prêtre s'arrêta ; la religieuse ne pleurait plus ; le calme était revenu sur son front, la sérénité dans ses yeux, et comme un vague sourire errait sur ses lèvres.

— Je sais, ajouta-t-elle, que ma faiblesse est d'autant plus coupable que mes devoirs ne se bornent pas à moi seule. En acceptant de diriger cette maison, je me suis imposé l'obligation de veiller, de prier, de souffrir pour tous ceux qu'elle renferme ; mais la nature est égoïste, au point de l'emporter souvent sur les plus saintes résolutions et les devoirs les plus sacrés. Pardonnez-moi, mon père, de vous entretenir toujours des mêmes douleurs. Je n'essaierai d'atteindre à une foi plus ferme, à une espérance plus vive, à une charité plus ardente ; je tâcherai d'oublier ou du moins de me vaincre ; vous serez indulgent, et, avec le secours de vos conseils et l'assistance de vos prières, j'arriverai à cette résignation calme, à cette douce soumission que j'admire tout autour de moi et que seule je ne peux acquérir.

Le prêtre secoua la tête tout en se disant intérieurement :

— Dieu seul peut sonder ce que renferme un cœur de mère.

La religieuse se méprit sur le geste de son directeur, et craignant d'avoir fatigué

le saint homme en l'entretenant d'une douleur personnelle, elle se hâta de reprendre :

— Vous aviez, sans doute, à me parler pour quelque un ou à m'entretenir de quelque nouveau projet ; car votre extrême sollicitude envers nous et le nombre extrême des demandes qu'on vous adresse ne vous permettent guère de passer un jour sans ajouter aux bienfaits de la veille.

— Si vous faites allusion à l'œuvre que nous avons entreprise pour le placement des ouvrières et des domestiques, je vous avouerai, madame, que j'ai le cœur navré d'angoisses. Un certain monsieur Hideux vient de faire paraître un livre, où il nous accuse d'introduire dans les familles des espions chargés de nous rendre un compte minutieux de la conduite des maîtres, du genre de leurs relations, de leurs dépenses, des paroles qu'ils prononcent, des mets qu'ils mangent à certains jours. On dit aussi que l'asile que nous ouvrons aux femmes délaissées, aux jeunes orphelines, aux petits enfants perdus à dessein dans les rues, n'est qu'une école d'hypocrisie et de bassesse. On va jusqu'à soutenir que ces infortunées créatures sont dressées par nous à tous les vices, que nous les recueillons dans les sentines de la société, quelquefois sur les marches de l'écliafaul, et que, par d'atroces menées, nous savons capter leur confiance, subjuguier leur docilité, les contraindre à se faire les infâmes instruments de nos monstrueuses cupidités et de nos ambitieux sacrilèges.

En entendant ces paroles la supérieure ne put s'empêcher de rire.

— Il faut avouer, dit-elle, que ce monsieur Hideux, indépendamment de sa méchanceté, est doué d'une dose d'impertinence assez rare. Où prétend-il en venir avec toutes ces folies ?

— A éteindre en France tout sentiment religieux ; à livrer le prêtre au ridicule, et les bienfaits du Christianisme au mépris.

— Pardonnez-moi, monsieur ; mais il me semble que vous exagérez de beaucoup les suites de ces attaques. Aucun homme de bon sens ne pourra lire ces calomnies sans en être révolté, et nul n'est assez stupide pour ajouter foi à des imputations que des faits publics suffisent à démentir.

— Cela est vrai, madame ; mais qui voudra nous croire, quand nous soutiendrons avoir, depuis un an, sauvé du déshonneur, arraché à la misère ou à la mort plus de cent personnes, aujourd'hui vivant d'un travail qui suffit à leurs besoins, et qui, par nos soins, peut leur constituer un avenir ? Faudra-t-il dresser une enquête ? livrerons-nous à la publicité les scènes dont nous avons été témoins ? Ferons-nous graver les larmes que nous avons essuyées ? Enverrons-nous à un tribunal le chiffre de nos aumônes ? Et cependant le peuple verra, de toutes parts, comme un épouvantail, le mot "Jésuite".

écrit en caractères de sang ; autour de ce nom, on accumulera toutes les épithètes injurieuses que puisse suggérer la haine ; on inventera des crimes, on en publiera des recueils ; vous entendrez même, au pied de ces murs, les rires et les blasphèmes ; car, aux yeux des ignorants, une accusation et un jugement diffamatoire ne sont qu'une seule et même chose. Notre nom, notre habit, nos personnes seront des signes d'ignominie et d'outrage ; et alors que ferons-nous ? qui élèvera la voix ? sera-ce vous du fond de cette retraite ? Votre caractère s'y oppose ; vos vœux vous le défendent. — Sera-ce moi, du haut de la chaire ? J'aurais honte de faire descendre la parole sainte à une telle apologie, et le bon goût, la décence, me fermèrent la bouche au premier mot. Cependant les cris s'élevèrent plus violents ; les pamphlets se multiplieront à l'infini ; les infortunés verront en nous des bourreaux, les riches des ennemis, et Dieu seul peut prévoir où s'arrêtera le mal.

— Tout cela pour un petit livre, signé : Monsieur HÉROUX !

— N'eu riez pas, madame ; ce livre trouvera des échos, et, par conséquent des imitateurs, jusqu'à ce que l'un d'eux résume ses devanciers et marque une ère nouvelle dans l'histoire de la pensée humaine ; la république avait eu des généraux avant Bonaparte ; Voltaire n'a pas inventé le scepticisme, et l'Ante-Christ, quand il paraîtra sur la terre...

Le vieillard s'arrêta au bruit que fit en s'ouvrant la porte du parloir ; il tourna la tête et vit, sur le seuil, la douce et timide Henriette Bertrand qui s'avançait vers lui.

— Mon père, — dit Henriette, — j'ai entendu votre voix comme je traversais le jardin ; et, — ajouta-elle en regardant la supérieure, — ma mère me pardonnera de n'avoir pu résister au désir de vous revoir au plus vite, après une si longue séparation.

Le prêtre ne songeait pas à répondre, tant il se sentait ému à l'aspect de la jeune femme. Une captivité de quelques mois avait produit d'étranges ravages sur toute la personne de la pauvre Henriette ; ses grands yeux bruns s'étaient entourés d'un cercle bleuâtre ; une pâleur mate remplaçait l'incarnat jadis si vif de son charmant visage ; sa maigreur était extrême, son air triste et souffrant, sa démarche languissante ; sur ses lèvres desséchées le frais sourire avait fait place à cette contraction nerveuse, si désolante au regard, et qui révèle l'habitude des soupirs et les fréquentes engoissures du désespoir. L'abbé de Valencey restait, comme frappé de stupeur, à contempler ces changements ; son œil scrutateur pénétrait à travers ces funestes symptômes et lisait au plus profond de l'âme l'histoire poignante de toutes les douleurs de sa fille adoptive.

— Pauvre enfant ! — s'écria-t-il enfin en essayant une larme et en tendant la main à Henriette, qui la saisit et la baisa avec respect.

— Assoyez-vous, — continua-t-il, d'une voix profondément attristée ; — racontez-moi vos tortures, et, avant toute chose, apprenez-moi si votre courage ne s'est point dément, si votre foi n'a jamais chancelé ; si vous avez toujours offert à Dieu vos larmes, et si tandis qu'on brisait

votre bonheur, et que l'espoir semblait anéanti, vous n'avez connu ni l'exaspération, ni le murmure, ni les faiblesses ?

— Je me suis souvenue des saints, — répondit Henriette en baissant les yeux, tandis qu'une légère rougeur reparaisait momentanément à ses joues, — et j'ai tâché de suivre leurs exemples.

— O mon Dieu ! — s'écria le vieillard, — je te rends grâce, puisqu'au milieu de nos tribulations, tu nous ménages de tels triomphes ! Réjouissez-vous, ma fille, d'avoir trouvé une fois dans la vie l'occasion de vous élever si haut par la souffrance ; vous avez été persécutée pour la justice, et vous avez rendu témoignage par la patience et la force. Rien n'est perdu devant Dieu ; qu'importent le monde, la gloire, les richesses ? Un jour, je vous le dis, l'humilité présente vous couronnera d'une auréole plus brillante que ne l'est à nos yeux le soleil.

Henriette écoutait avec transport ces paroles enthousiastes, et loin de s'ériger en elle-même, sentait dans son cœur une sorte de honte, en songeant combien elle était loin des perfections et des mérites que le vieux prêtre lui attribuait.

— Vous avez vu vos enfants ? — ajouta-t-il sans transition, et avec une sorte de brusquerie bienveillante.

— Je viens de les embrasser.

— Et Bertrand ?

— Il a bien souffert lui aussi ! — reprit mélancoliquement Henriette.

— C'est — répliqua le prêtre, — que vous êtes unis selon Dieu, et que vous ne faites à vous deux qu'un seul être.

— Mon père, — interrompit la supérieure, en se levant, — je vous laisse avec notre chère fille ; je reviendrai dans un instant.

— Si votre présence est nécessaire ailleurs, vous faites bien, Madame ; dans le cas opposé, veuillez rester encore ; il est nécessaire que vous soyez instruite de tout ce qui regarde Henriette, qui n'a d'autre mère que vous ici-bas, et il est bon que nous avisions ensemble aux moyens par lesquels vous pourriez la protéger, si, d'un instant à l'autre, le Seigneur disposait de moi.

— Que dites-vous, mon père ? — dit Henriette tressaillant d'effroi.

— Je dis, mon enfant, que nul ne sait l'heure à laquelle Dieu l'appellera ; plusieurs sont surpris dans le sommeil, d'autres au milieu des plus beaux projets, quelques-uns même dans leurs bonnes œuvres. Ni la jeunesse, ni le bonheur, ne nous assurent d'un instant d'existence ; que penserons-nous donc d'un vieillard qui a beaucoup souffert et, qui ne marche qu'entouré d'ennemis ?

Les deux femmes le regardèrent avec inquiétude.

— Pourquoi vous troublez-vous, enfants ? — leur dit-il, — Oubliez-vous que Dieu seul est votre père, et que ce monde n'est point votre patrie ?

En achevant cette phrase, il soupira et regarda le ciel. Il resta ainsi quelques moments sans parler, sans plus s'inquiéter d'Henriette et de la religieuse ; on eût dit que l'âme du saint vieillard venait d'abandonner son corps, ou qu'une manifestation divine se dévoilait à son esprit. Bientôt

un sourire triste et résigné parut sur ses lèvres, il baissa la tête et poursuivit d'une voix lente et légèrement altérée.

— Je combattrai jusqu'au dernier instant, et je ne cesserai de vous aider des conseils que Dieu m'inspirera ; mais je vous le répète, le jour où je dois vous quitter est proche. Je sens que j'ai longtemps vécu, et que la terre s'est plusieurs fois changée autour de moi. Je marche sur des sentiers nouveaux, et rien, dans ce monde, ne subsiste des choses qui constituaient mon existence. La religion elle-même, l'unique étoile qui, pour moi brille au ciel, a besoin de serviteurs et d'interprètes plus actifs, plus forts, plus vigilants. J'ai des enfants encore, mais demain peut-être je n'en aurai plus de frères.

Le vieillard garda le silence de nouveau ; les deux femmes n'osèrent l'arracher à ses préoccupations. Il se leva, fit quelques tours par la chambre, puis revenant en face d'Henriette :

— Savez-vous, — lui demanda-t-il, — le motif de votre enlèvement, et avez-vous connaissance des papiers qui vous ont été soustraits ?

— Nullement.

— Un homme d'un âge respectable s'est présenté chez vous, de ma part, en l'absence de votre mari et de sa mère, et vous a demandé des papiers, conservés précieusement dans une armoire et noués d'un ruban vert.

— Cela s'est passé ainsi, Monsieur ; Bertrand m'avait parlé de ces papiers ; je savais qu'ils pourraient un jour être réclamés par un exilé ; c'est vous qui me l'avez dit, à l'époque de mon mariage.

— Oui, c'était un dépôt sacré, confié au père de votre mari ; ils étaient d'ailleurs, je le croyais du moins, plus en sûreté chez vous que chez moi. Mais continuez, s'il vous plaît.

— Je ne voulais point les donner à un inconnu, et je répondis que Bertrand irait vous les porter. L'étranger répliqua que vous ne pouviez attendre. Je confiai mes enfants à des voisins ; une voiture attendait à la porte, on m'y fit monter ; ignorant votre demeure je me laissai conduire où l'on voulut.

— Maintenant, ma fille, au nom de ciel, avouez tout : pendant le temps que vous êtes restée détenue, a-t-on eu recours à quelques mauvais traitements, de quelque genre qu'ils soient, pour vous contraindre à abandonner les papiers, ou dans tout autre but ?

Le vieillard regarda fixement la jeune femme en attendant une réponse.

— Non, mon père, — dit-elle.

Le prêtre respira.

— Dieu soit béni ! — dit-il. — Comment les choses se sont-elles passées ?

— Sous divers prétextes, on me fit attendre votre retour jusqu'au soir ; puis on m'enferma. Un nègre m'apporta quelque nourriture, sans s'inquiéter de mes prières et de mes cris, qu'apparemment on n'entendait pas du dehors. Un grand nombre de jours se passèrent ainsi.

— Chère enfant ! — s'écria la supérieure en l'embrassant au front, — il en faudrait moins pour perdre la raison et mourir dans un accès de désespoir.

— Je me rappelle les lectures que vous m'aviez faites autrefois, Madame. Je sou-

geais que Dieu voit tout et que rien n'arrive dans ce monde sans son ordre ou sans sa permission.

— Voilà la foi chrétienne ! — dit le prêtre avec exaltation, — le catéchisme des enfants, l'éducation qu'une orpheline abandonnée reçut d'une religieuse ! Et vous Madame, — dit-il à la supérieure, — supporterez-vous patiemment une vie consacrée à instruire de telles élèves ?

— Oh ! — répliqua la religieuse en élevant les mains avec un doux sentiment de joie et de reconnaissance, — les maux que j'ai soufferts n'auront donc point été inutiles !

— Non, dit le prêtre, — le désespoir chrétien se traduit en grandeur au dedans de l'âme qui le porte, et se déverse au dehors en dévouements sublimes. Soyez donc fière de votre partage et tressaillez d'allégresse ; les mères qui vivent dans le monde et qui voient croître autour d'elles leurs fils dans le bonheur et la joie, songent rarement, croyez-le, qu'il est sous le ciel, d'autres enfants, tendant en vain les bras, et que la religion et la douleur seules peuvent recueillir et savent élever à la hauteur des héros.

Le prêtre, la religieuse, et Henriette, versèrent quelques larmes, puis cette dernière poursuivit :

— La persécution dont j'ai été victime peut se renouveler ; et si cela arrivait, croyez-vous, mon père, qu'en échange de mes souffrances supportées sans faiblesse, Dieu daignât protéger et bénir mes enfants, veiller sur eux et leur donner, au prix des larmes de leur mère, le pain de chaque jour, la force de le gagner par le travail, et plus encore, qu'il leur accordât de vivre et de mourir fidèles aux principes de religion et d'honneur auxquels j'aurais rendu témoignage, ainsi que vous l'avez dit, par la patience et la force ?

— Oui, ma fille, car Dieu n'a rien à refuser à ses anges ! mais éloignez de vous toute idée d'avenir funeste ; pendant quelques jours, restez dans cette retraite, qui doit vous rappeler bien des doux souvenirs, et laissez-moi écartier au dehors tous les obstacles qui pourraient encore s'opposer à votre bonheur. Bertrand a retrouvé la santé ; vos enfants ont grandi ; vous êtes libre ; plus rien qu'un léger sacrifice, si toutefois on peut appeler ainsi une semaine ou deux passées dans l'asile où vous avez été élevée. Je viendrai vous voir, Bertrand vous amènera les enfants, et bientôt vous sortirez pour être à jamais rendue à votre fille. Adieu, ma fille, je vous laisse avec une mère ; priez pour moi, car aujourd'hui je vais courir de grands dangers. Si Dieu voulait que vous ne me revissiez plus, souvenez-vous de ce dernier entretien, et songez quelquefois à votre vieil ami.

L'abbé fit quelques pas pour sortir, puis se retournant brusquement.

— Henriette, — dit-il, — vous ne m'avez pas appris si, pendant votre détention, vous avez aperçu un autre homme que le nègre ?

— Aucun autre mon père.

— Et il ne vous a jamais outragée, même en paroles ?

— Jamais.

— Et quand vous a-t-on soustrait les papiers ?

— Probablement pendant mon sommeil.

— C'est bien, ma fille ; suivez les con-

seils de votre digne mère. Si je ne puis venir, j'enverrai quelqu'un vous porter mes instructions. Vous le reconnaîtrez à ce chapelet, qu'il vous présentera. Au revoir, mes enfants, Dieu veillera sur vous.

La religieuse et Henriette tombèrent à genoux.

— Avant de nous quitter, votre bénédiction, mon père ! — s'écria la supérieure.

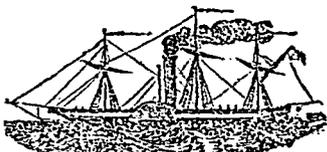
Le vieillard étendit la main sur leurs fronts inclinés, puis s'éloigna rapidement, sans ajouter une parole.

(Fin du premier volume.)

(A continuer.)

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUEBEC, 19 MAI, 1848.



SUITE DES NOUVELLES APPORTÉES PAR LE BRITANNIA.

Nos journaux de Paris jusqu'au 20 avril inclusivement que nous avons reçus le 12 du courant, nous permettent d'offrir à nos lecteurs les détails des nouvelles contenues dans notre dernier numéro.

FRANCE.

PARIS, 16 avril.

DEMONSTRATION DE LA GARDE NATIONALE.

Depuis plusieurs jours, le ciel était triste, sombre ; de gros nuages noirs s'annonçaient sur nos têtes. Hier, dès le matin, l'horizon s'était rasséréné, le soleil radieux avait dispersé les nuages ; c'était une belle journée qui se levait sur Paris. Cette journée est appelée à laisser dans la capitale de longs et beaux souvenirs ; elle portera des fruits heureux pour toute la France.

Voici ce qui s'est passé :

De très-bonne heure, la population honnête et paisible avait remarqué avec une certaine inquiétude le mouvement extraordinaire qui se manifestait dans les rues et sur les quais aboutissant au Champ-de-Mars. Bientôt de nombreuses colonnes se succédèrent, toutes se dirigeant vers le même point, le Champ-de-Mars. Les premiers rassemblements pouvaient s'expliquer par le rendez-vous que, disait-on, les corps d'états s'étaient donné afin d'élire quatorze capitaines d'état-major, qui devaient être pris dans les diverses industries ; mais ils grossissaient de moment en moment avec tant d'intensité, qu'il y avait tout lieu de craindre que des malintentionnés se cachassent derrière des citoyens inoffensifs.

Ces appréhensions n'étaient d'ailleurs que trop justifiées par ce qui se passait depuis plusieurs jours dans quelques clubs, par les sourires rumeux qui circulaient et les articles irritants de certains journaux. Le matin même, un journal qui passe pour être l'organe des clubs des démocrates exaltés et des communistes, convoquait tous les révolutionnaires ses amis, dans ses bureaux, afin de se serrer et de se concerter pour tenir tête à ce qu'ils appellent la réaction. On pouvait croire que les impatients de la démagogie voulaient suivre, par anticipation, le conseil donné par le Bulletin de la République, pour le cas où l'Assemblée nationale serait une fausse représentation de la France, et qu'ils allaient tenter de vaincre la majorité du gouvernement provisoire, parce qu'elle n'était pas l'expression de la vérité sociale.

Ces provocations imprudentes, cette agitation dans les rues, ces rassemblements à jour donné, à

heure fixe, n'avaient point échappé à la vigilance du préfet de police, M. Caussidière, nous le constatons avec plaisir. Des détachements de la garde mobile n'ont pas tardé à paraître sur les lieux. Des officiers d'état-major allaient et venaient, portant des ordres et remportant des renseignements ou des réponses. Les hommes de la garde urbaine s'y montraient aussi en grand nombre.

Pendant ce temps-là, on battait le rappel de la garde nationale dans tous les quartiers de Paris ; baguette magique dont le coup réunit spontanément, et de tous les points les plus éloignés de la capitale, plus de 150,000 gardes nationaux. Les uniformes, les habits bourgeois, les blouses, les fusils de munition, les fusils de chasse pour les citoyens qui ne sont point encore armés, tous s'y mêlaient, s'y confondaient dans un même sentiment de patriotisme et d'émulation vraiment civique pour l'ordre.

Les gardes nationaux, ainsi réunis à la hâte, étaient dirigés sur l'Hôtel-de-Ville. La garde mobile définit sur les quais.

BULLETIN DE LA RÉPUBLIQUE N° 16.

Ministère de l'Intérieur.

Paris, le 15 avril 1848.

« Citoyens, nous n'avons pu passer du régime de la corruption au régime du droit dans un jour, dans une heure. Une heure d'inspiration et d'héroïsme a suffi au peuple pour consacrer le principe de la vérité ; mais dix-huit ans de mensonge opposent au régime de la vérité des obstacles qu'un souffle ne renverse pas ; les élections, si elles ne font pas triompher la vérité sociale, si elles sont l'expression des intérêts d'une caste, arrachées à la confiance loyauté du peuple, les élections, qui devaient être le salut de la République, seront sa perte, il n'en faut pas douter. Il n'y aurait alors qu'une voie de salut pour le peuple qui a fait les barricades, ce serait de manifester une seconde fois sa volonté et d'ajourner la décision d'une fausse représentation nationale.

« Ce remède extrême, déplorable, la France voudrait-elle forcer Paris à y recourir ? A Dieu ne plaise ! Non, la France a confié à Paris une grande mission. Le peuple français ne voudra pas rendre cette mission incompatible avec l'ordre et le calme nécessaires aux délibérations du corps constituant. Paris se regarde, avec raison, comme le mandataire de toute la population du territoire national ! Paris est le poste avancé de l'armée qui combat pour l'idée républicaine. Paris est le rendez-vous, à certaines heures, de toutes les volontés généreuses, de toutes les forces morales de la France. Paris ne séparera pas sa cause de la cause du peuple qui souffre, attend, et réclame d'une extrémité à l'autre du pays. Si l'anarchie travaille au loin, si les influences sociales pervertissent le jugement ou trahissent le vœu des masses dispersées et trompées par l'éloignement, le peuple de Paris se croit et se déclare solidaire des intérêts de toute la nation.

« Sur quelques points, la richesse réclame ses privilèges et nous menace de la douleur de vaincre, quand nous aurions voulu seulement persuader... »

Notez bien que le jour où l'on a placardé sur les murs de Paris ce fameux Bulletin 16, c'était samedi, la veille du mouvement communiste ou supposé tel, qui a provoqué la grande manifestation de dimanche. Ne pourrait-on pas croire, comme le fait remarquer un journal, que les impatients de la démagogie voulaient suivre, par anticipation, le conseil donné par le Bulletin, pour le cas où l'Assemblée nationale serait une fausse représentation de la France ?

La corrélation entre cette publication de la veille et les faits du lendemain était si manifeste, si déplorable, si compromettante pour le chef du département de l'Intérieur, sous le patronage duquel paraissent tous les jours les bulletins de la République, toute la population parisienne s'en était si vivement émue, si justement indignée, que M. Ledru-Rollin, s'il faut en croire le Siècle, a jugé prudent de se défendre contre cette explosion de l'opinion.

Le Siècle déclare savoir d'une manière positive que « le ministre de l'Intérieur et même ses subordonnés n'avaient pris aucune part à la rédaction de ce malencontreux bulletin. » C'est par un concours de circonstances fortuites tout-à-fait extraordinaires que ce bulletin ainsi rédigé a été publié à l'insu du ministre. « Dès que M. Ledru-Rollin a été averti, ajoute la même feuille, il a, dit-on, envoyé à la poste pour arrêter le paquet, qui malheureusement venait d'être expédié dans les départements. » C'était vraiment jouer de malheur !

Mais, passant condamnation de la participation

personnelle de M. Ledru-Rollin dans l'œuvre détestable du Bulletin 16 de la République, il restera les bulletins antérieurs, où l'esprit qui a présidé à leur rédaction n'est guère meilleur. Ceux-là de qui sont-ils ? M. Ledru-Rollin en a-t-il décliné la responsabilité ? Nullement. Et ce que nous savons de source certaine, c'est que l'ordre a été donné du ministère de l'intérieur à l'administration des postes pour que ces bulletins adressés gratuitement dans toutes les communes de France, soient affichés à la porte des églises et des municipalités, par les facteurs ruraux, sous peine de destitution.

—Voici ce qu'ont lu dans le *Moniteur* à propos des événements de la journée du 16 dont nous avons parlé dans notre dernier numéro :

« Paris a fait aujourd'hui une des manifestations les plus spontanées et les plus imposantes dont la grande ville ait jamais été témoin. Le gouvernement provisoire avait été informé que quelques meneurs dont les manœuvres étaient surveillées avaient répandu le bruit insensé de la création d'un Comité de salut public.

« Le gouvernement provisoire savait que l'ordre ne pouvait pas être sérieusement troublé par ces tentatives dont il connaissait la ridicule impuissance. Cependant, pour répondre à des inquiétudes exprimées autour de lui, pendant qu'il délibérait au ministère des finances sur les affaires de l'Etat, il a cru devoir prendre quelques précautions autour de l'Hôtel de Ville.

« Au premier coup de tambour, on a vu arriver un nombre infini de citoyens armés ; la place, les quais, les boulevards étaient couverts d'une foule innombrable de gardes nationaux habillés et non habillés, criant tous énergiquement : vive la République ! vive le gouvernement provisoire !

« Les ouvriers réunis au Champ de Mars, après avoir repoussé avec force les provocations des perturbateurs, ont appris qu'on essayait de tromper le gouvernement sur leurs intentions ; ils se sont empressés d'envoyer une députation à l'Hôtel de Ville pour renouveler leur acte de complète adhésion, exprimer leur vœux et offrir un dou patriotique. Ils sont arrivés ensuite en masse pour défilier devant le gouvernement provisoire.

« L'unanimité de l'opinion, le concours admirable de toutes les volontés, à donné à cette manifestation ce grand caractère qui a signalé, depuis la révolution de février, la fraternelle union du peuple de Paris en faveur de la République...

« Si jamais une utopie sociale a reçu dans ce monde une improbation solennelle, unanime, universelle, c'est bien sans nul doute le communisme. L'immense défilé de la garde nationale, depuis six heures jusqu'à dix, a retracé un concert monstre, dont le refrain lancé, avec une indéfinissable énergie, de plus de cent mille poitrines, frappait les airs des cris : « à bas les communistes ! à bas Cabet ! et puis encore, à bas Cabet ! à bas les communistes ! à Charenton Cabet ! à bas Blanqui et compagnie ! à bas les faïnéants ! vivent les travailleurs !

« Mgr. Veyssièrre, cénicrier secret de Pr. IX, directeur de *l'Ami de la Religion* se présente comme candidat pour le département de la Corrèze, et M. l'abbé Claris, pour le département de l'Aveyron.

« On mande de Leipzig, 6 avril : La nuit dernière, le château de Waldenbourg a été incendié ; les paysans avaient demandé au prince une diminution des taxes qu'ils lui payaient.

« Le prince s'est réfugié sous escorte militaire, avec sa famille, à Altenbourg.»

« L'état de la santé du doyen de nos illustrations littéraires, M. de Châteaubriand, donne ce moment à ses amis les plus graves inquiétudes.

« On demandait à un jeune homme qui revenait du service quel exploit il avait fait dans la dernière guerre : « J'ai, dit-il, coupé les jambes à un ennemi sur le champ de bataille.—Pourquoi ne lui avez-vous pas coupé la tête ?—C'est qu'elle l'était déjà. » Dimanche dernier, le gouvernement provisoire, 150,000 hommes de garde nationale et l'immense majorité de la population parisienne ont fait à peu près de même ; ils ont coupé moralement les jambes au communisme, qui n'était par bonheur et qui ne peut-être jamais qu'un corps sans tête.

« En attendant la fameuse *Organisation du travail* qui leur est promise, les travailleurs, n'ayant rien de mieux à faire, chantent avec amour ce refrain très-connu :

Petit Blanc, mon bon frère,
O petit Blanc si doux,
Il n'est rien sur la terre,
D'aussi petit que vous !

« Notre correspondance de Saint-Petersbourg nous apprend que l'étrange phénomène qui, depuis quelques années, s'est manifesté parmi la secte des Lacsaré (liséurs), en Suède, et qu'un médecin du pays a étudié et décrit dans une infi-

mité de détails, s'est également déclarée dans les communes allemandes et protestantes, colonisées dans le midi de la Russie. Des enfants, des femmes et quelquefois même des hommes, sont tout à coup surpris d'un tremblement universel de tous leurs membres. Ils se roulent à terre et parlent de visions extraordinaires que, à leur dire, ils auraient pendant la durée de ces spasmes. Puis ils se lèvent tout à coup, grimpent par dessus les bancs du temple, et embrassant tous les assistants. Ils s'écrient : « Jésus est ici, Jésus vit. » Ordinairement, ils se sauvent de l'oratoire après ces cris qui terminent ces crises extravagantes. Les autorités locales ayant voulu intervenir pour empêcher ces étranges scènes, l'empereur a défendu tout acte d'autorité à cet égard, en ordonnant simplement de transporter, dès le commencement de leurs crises, ces convulsionnaires à leur domicile. Il est fort remarquable que cette espèce de maladie, contagieuse pour les seuls protestants, ne s'est point communiquée aux cantons catholiques.

(Traduit de l'European Times.)

SUISSE.—Des nouvelles de Berne, disent que la diète s'est ouverte le 13 avril et devait délibérer sur les sujets suivants : 10. Confédération entre les 22 cantons de la Suisse. 20. Souveraineté de chaque canton dans les limites de la constitution. 30. Aucun traité politique privé ne pourra être fait entre les cantons ; 40. La confédération seule aura le droit de déclarer la guerre, conclure la paix avec les puissances étrangères ; 50. Capitulations militaires défendues ; 60. Liberté des cultes ; 70. Assemblée Nationale composée des députés de la Suisse élus dans la proportion d'un député par 20,000 âmes. 80. Etablissement d'un tribunal judiciaire pour la décision des affaires fédérales.

ITALIE.—Les journaux de Bologne annoncent que Signor Carlo Rissconi a demandé au pape de se mettre à la tête d'une grande confédération italienne, et d'assembler à Rome une diète générale de l'Italie.

EGYPTE.—Un mouvement libéral aurait eu lieu à Alexandrie, le Pacha aurait été forcé à faire de belles promesses qu'il a tenues en faisant pendre les chefs de ce mouvement.

AUTRICHE.—L'empereur a remercié son armée d'Italie pour le zèle et la fidélité qu'elle a déployés. Il y avait eu quelques désordres insignifiants à Vienne.

Les bases de la Nouvelle Constitution autrichienne viennent d'être publiées. En voici les principales :—10. Toute les provinces, à l'exception de la Hongrie, de la Croatie, Slavonie, Siebenhergen et les provinces italiennes, formeront une seule province. 20. Les divisions de l'empire sont conservées ; 30. La personne de l'empereur est sacrée inviolable ; 40. A l'empereur appartient le commandement des troupes, le droit de faire la guerre ou la paix ; 50. Les traités avec les puissances étrangères doivent être revêtus de la sanction du parlement ; 60. Juges nommés à vie ; 70. Parlement annuel ; 80. Liberté des cultes, de la presse, des réunions publiques, égalité de tous devant la loi et accès par le jury ; 90. Responsabilité des ministres réglée par la diète ; 100. Législature composée de trois branches, l'exécutif, la chambre haute et la chambre basse ; 110. Formation d'une garde nationale.

BOHEME.—L'empereur a fait les concessions suivantes au peuple de la Bohême : 10. La langue bohème mise sur un pied d'égalité avec la langue allemande dans les départements publics, la législation et l'instruction publique ; 20. convocation immédiate de la diète ; 30. autorités responsables ; 40. abolition des tribunaux privilégiés, liberté des cultes ; 50. maintien et indépendance des communautés religieuses ; 60. nouvelle loi sur la presse ; 70. les offices publics ne seront occupés que par des personnes ENTENDANT LES DEUX LANGUES.

80. Séminaires publics pour l'instruction de la jeunesse.

ESPAGNE.—On disait le 13, que lord Palmerston avait envoyé au chargé d'affaires anglais, une dépêche dans laquelle il désapprouvait fortement la marche politique actuelle suivie par le gouvernement espagnol. Cette dépêche aurait provoqué l'indignation de certaines personnes qui la considéraient comme une intervention de l'Angleterre dans les affaires intérieures de l'Espagne. Il régnait une grande agitation à Madrid ; on y craint une insurrection. De nombreuses arrestations ont lieu journellement. Il paraît que le duc de Montpensier a encouru le déplaisir du gouvernement espagnol pour avoir dit publiquement à sa belle sœur, la reine d'Espagne, que sa couronne serait plus solide sur sa tête, si ses ministres faisaient

quelques concessions à l'esprit du temps et adoptaient une marche politique un peu moins despotique. Cette conversation ayant été rapportée à Narvaez, le duc de Montpensier s'est étonné et été informé qu'ils avaient la gracieuse permission de sa majesté pour visiter Aranguez et l'Andalousie et qu'à leur retour ils trouveraient que Séville est un séjour agréable. Ils ont dit qu'ils partiront le 15 avril.

PRUSSE.—La diète prussienne s'est dissoute. Des lettres de Posen annoncent que les polonais se sont retranchés à Wesschen, Schroda et Rogozno. On a envoyé contre eux des forces considérables. Le 9, un engagement a eu lieu entre les troupes du colonel Lesiock et la population polonaise de la ville de Trzemeszno ; Le colonel avait déjà chassé les polonais de leur position, lorsqu'un ordre est arrivé lui enjoignant de discontinuer l'attaque, attendu qu'une députation de la part des insurgés était arrivée à Posen, demandant à mettre bas les armes. Les commandants prussiens sont occupés à désarmer les polonais.

HESSE-CASSEL.—Une insurrection formidable a eu lieu à Cassel, le 6 avril, par suite d'un rassemblement de la populace pour insulter les examinateurs. Les troupes et les gardes de l'Electeur intervinrent, chargèrent le peuple et blessèrent plusieurs personnes. Aussitôt des barricades furent élevées, et après une lutte de quelques heures, le peuple s'empara de l'arsenal et des casernes, et chassa les troupes de la ville. L'Electeur a renvoyé ses gardes et a réussi à rétablir l'ordre et la tranquillité.

BAVIÈRE.—L'ex-roi Louis est parti pour la Suisse. On ne connaît pas le lieu de sa résidence. Mais on peut facilement le découvrir par le problème suivant :—La résidence de Lola Moutz étant donnée, trouver celle du roi Louis.

Les journaux du sud de l'Allemagne sont unanimes dans leurs craintes à l'égard du grand duc de Bade ou du radicalisme le plus violent, paraît avoir pris racine. On affirme que les radicaux de Bade sont en correspondance secrète avec les chefs des corps-francs de la Suisse, et des radicaux France, et qu'ils sont prêts à favoriser une invasion armée de la part de leurs confédérés.

SUEDE.—L'assemblée suédoise dans séance du 4 avril, a reçu communication d'un édit du roi par lequel, vu l'état politique du pays, il propose l'élection d'un comité secret des Etats qui sera composé de douze membres. Tous les états, à l'exception de celui du clergé, ont procédé à faire cette élection.

RUSSIE.—D'après une lettre de Breslau il paraît que le mouvement des troupes russes est contredit. La Russie fait tous les préparatifs nécessaires de défense. Le renfort demandé par le prince Paskiewitch est parti pour la frontière de 100,000 soldats vont se rejoindre, s'il est nécessaire.—On écrit de Berlin, en date du 10 avril, que l'armée de Lithuanie a pris ses quartiers sur la frontière prussienne. Les russes ont 300 pièces de canon à Varsovie. D'après un journal de Cracovie, il y aurait en Pologne une armée de 80,000 russes ; cette armée doit être augmentée jusqu'à 200,000 hommes.

Nous avons reçu hier, le 18, nos journaux à Paris jusqu'au 27 avril inclusivement. A cette dernière date, le dépouillement du scrutin pour les élections du département de la Seine n'était pas encore connu ; cependant M. Lamartine, Dupont (de l'Eure), Arago, Marrast, Garnier-Pagès, Marié et Crémieux avaient obtenu une forte majorité sur Ledru-Rollin, Albert, Louis Blanc et Flocon. Les candidats qui ont obtenu le plus de suffrages après M. Lamartine et autres ci-dessus, sont MM. Bellmont, Cormenin Pagnier, Berger, Camot, Davin, Peupin, Wolowski. M. Odilon Barot a été élu dans le département de l'Aisne.

NOUVELLES D'EUROPE JUSQU'AU 29 AVRIL.

Le *Cambria* est arrivé à New-York le 13, et les lettres qu'il a apportées sont parvenues à Québec le 16. Pour les raisons données dans notre dernier numéro, les journaux sont restés en arrière. Nous empruntons les quelques détails qui suivent, au rapport télégraphique et aux journaux anglais de cette ville.

FRANCE.—Les élections pour l'Assemblée nationale ont eu lieu le jour de Pâques. A Paris elles ont été conduites avec un ordre admirable. Par les rapports parvenus, il paraît que les hommes modérés qui composent le gouvernement provisoire,

ont été élus à de grandes majorités. M. Larnarline est celui de tous les candidats qui a reçu le plus grand nombre de votes. La division continue toujours parmi les membres du gouvernement provisoire. L'esclavage a été aboli dans toutes les possessions de la république. Les chemins de fer vont devenir propriétés de l'état.

NAPLES. — Le parlement sicilien a décrété la déchéance à perpétuité, du roi de Naples de sa dynastie du trône de la Sicile. Ce pays sera à l'avenir une monarchie constitutionnelle dont le chef sera un prince italien.

DANEMARC. — Les danois auraient arrêté tous les vaisseaux prussiens dans le Sound. Des lettres de Hambourg du 25, annoncent qu'une bataille sanglante a eu lieu entre les armées danoise et prussienne; cette dernière a été victorieuse et a chassé les danois de Schleswig.

IRLANDE. — Aucune amélioration dans l'état de ce pays. Le peuple s'arme. Le gouvernement fait les plus grands préparatifs pour maîtriser l'insurrection.

ECOSSE. — Un mouvement chartiste a eu lieu à Greenock et une collision avec les autorités en a été la conséquence.

ITALIE. — Les autrichiens ont été victorieux dans plusieurs escarmouches; ils se sont rendus maîtres de Prevani, Valvansanne et Codroips. La république paraît être en faveur auprès des Napolitains. Le roi est tellement impopulaire qu'une insurrection est inévitable. — Le roi de Sardaigne a déclaré qu'il abandonnera la guerre plutôt que de consentir à l'établissement d'une république en Lombardie.

ALLEMAGNE. — Les rapports de Bade sont déplorables. On s'attend à ce que les élections qui se feront prochainement en Prusse, occasionneront des troubles. La tranquillité régnait à Vienne. Il y a en des troubles à Br. slaw; 30 ou 40 citoyens ont été tués.

L'Autriche paraît accepter avec bonne grâce le nouvel état de choses.

ESPAGNE. — Tout porte à présumer que ce pays arant un mois sera le théâtre de troubles sérieux.

— On a des craintes à l'égard du Portugal.

ANGLETERRE. — Le commerce s'est un peu amélioré. Les provisions et les céréales ont éprouvé une hausse.

RÉSOLUTIONS

Adoptées à l'Assemblée tenue sur le marché St. Paul, le 12 du courant.

Proposé par Édouard Gluckemeyer, écuyer, secondé par Louis Prevost, écuyer.

Que le système actuel de représentation, imposé à cette partie de la province dans le but d'en subordonner la population à celle du Haut-Canada au moyen d'une injuste et inégale répartition, est une injustice à la section de la province unie qui est inégalement représentée, et une atteinte manifeste aux droits égaux, dont la pleine et entière jouissance doit être garantie à tous les sujets du même Etat, sans distinction d'origine, de croyance ni de localité.

Proposé par M. le Dr. Rousseau, secondé par Michel Tessier, écuyer.

Que les habitants de la cité de Québec, tout en protestant avec fermeté contre l'acte d'Union des Canadas, croient devoir se borner, cette fois, à donner au pays le signal d'une vive agitation tendant à demander solennellement aux représentants du pays, et particulièrement à ceux qui composent l'administration, l'introduction, prochaine d'une mesure pour la réforme électorale qui devra fixer la représentation des diverses localités de la Province d'après le chiffre de leur population.

Proposé par le Dr. Robitaille, secondé par George Audette, Ecr.

Que c'est le désir de cette assemblée que le Comité de la Réforme et du Progrès communique aussitôt que possible avec les différentes branches de notre législature pour commencer l'œuvre de réforme universellement désirée, et sans l'adoption de laquelle le fonctionnement de l'acte de l'Union consacre une violation manifeste des droits des habitants de cette partie de la province.

Proposé par N. Aubin, écuyer, secondé par J. Ble. Hardy, écuyer.

Que nous nous avons l'espoir que les hommes qui sont aujourd'hui au pouvoir prendront les mesures les plus propres à procurer au pays les avantages de la réforme électorale d'accord avec le vœu unanime de la population exprimé par le Manifeste de la Réforme et du Progrès de Québec, et avec les promesses solennelles par lesquelles ils s'y sont engagés vis-à-vis de leurs constituants.

Proposé par Aurèle Plamondon, écuyer, secondé par William Venner, écuyer.

Que dans les circonstances importantes et difficiles ou s'est trouvé le parti libéral à l'époque des dernières élections générales, nous avons ressenti un profond sentiment de plaisir et de confiance inspiré par la rentrée dans la vie publique du vieil athlète des libertés populaires, l'honorable Louis-Joseph Papineau.

Proposé par Julien Chouinard, écuyer, secondé par P. Gauvreau, écuyer.

Que cette assemblée est heureuse de profiter de cette occasion solennelle pour féliciter l'honorable Louis-Joseph Papineau sur l'unanimité avec laquelle deux des plus grands comités du pays l'ont appelé à la représentation, et sur la manière franche, indépendante et patriotique avec laquelle, en égard à leurs désirs, il leur a exprimé son opinion ferme, consciencieuse et éclairée sur la politique actuelle du gouvernement colonial; et qu'en conséquence, et pour témoigner autant qu'il est en elle de sa reconnaissance pour la présence de cet honorable monsieur au milieu de nous et pour sa condescendance à développer ses vues sur la question importante qui forme le sujet des premières résolutions, cette assemblée le prie d'agréer l'adresse suivante comme l'expression sincère de ses sentiments. — (Nous n'avons pas l'adresse.)

Proposé par M. le Dr. Barby, secondé par H. O'Donnell, écuyer.

Qu'à la prochaine élection de la cité de Québec, il sera fait choix d'un membre disposé à faire prévaloir l'objet des précédentes résolutions.

L'assemblée s'ajourna alors à dimanche pour s'occuper de l'élection d'un représentant pour la cité de Québec.

Une foule compacte alla reconduire à l'Hôtel d'Albion l'honorable M. Papineau, qui remercia, par une courte allocution en langue anglaise, de la réception brillante lui avait été faite. — (Canaffin.)

ELECTION DE LA CITÉ DE QUÉBEC. — Le Writ pour cette élection, adressé à A. Campbell Ecuyer, est arrivé. La nomination aura lieu le 30 du courant. Jusqu'à présent, M. Ross, avocat et LEGARE, artiste, sont les seuls qui aient offert leurs services. M. MATHOT doit aussi, dit-on, à la demande d'un grand nombre d'électeurs, se porter candidat à cette élection. Enfin, M. Gluckemeyer, Notaire, d'après la rumeur publique aurait été aux sollicitations de ses amis et se serait décidé à entrer dans la lice électorale. On ajoute qu'aucun des Messieurs sus-nommés, ne consent à se retirer. Si tel est le cas, Québec va offrir le spectacle d'une lutte acharnée entre gens professant les mêmes principes politiques.

Nous ne pouvons que déplorer cet état de choses qui aura pour résultat de détruire le concordat dans les rangs de parti libéral dans un temps où l'union est plus nécessaire que jamais. AU PLUS DIGNÉ, telle devrait être la devise de tous les électeurs de la cité de Québec qui ont à cœur le bien-être du pays en général et de notre cité en particulier.

Il s'est tenu vendredi dernier, comme nous l'avions annoncé, une assemblée des citoyens des faubourg St. Jean et St. Roch, pour aviser aux moyens à prendre pour obtenir le rappel de l'acte incorporant la cité de Québec. Un comité a été nommé à cet effet. Si l'on en croit les rapports de cette assemblée, un des orateurs aurait dit de ne "pas payer les cotisations; que la corporation n'avait ni le droit, de les imposer, ni celui de poursuivre pour en recouvrer le montant." Si de telles paroles ont été prononcées, si de tels conseils ont été donnés, nous n'hésitons à pas le dire, celui qui a dit ou conseillé de telles choses est, ou un ignorant, ou un mauvais citoyen qui pour des fins personnelles, cherche à égarer ses trop confiants et trop crédules concitoyens. — Il ne s'agit pas ici d'entrer dans la discussion de l'avantage ou du désavantage que nous procurera la corporation, ni de discuter le mérite des institutions municipales pour l'obtention des quelles les peuples de l'Italie et l'Allemagne se sont insurgés, et que la population du Bas-Canada repousse avec une constance incroyable et qui prouve que le peuple n'est pas encore préparé à faire fonctionner ces institutions et à en retirer tous les avantages qui en

découlent; mais nous devons dire aux citoyens de cette ville que l'acte incorporant la cité de Québec a été fait par une autorité légitime, que par conséquent la corporation que cet acte a institué a le droit d'imposer des taxes et d'en exiger le paiement en justice. — La loi, bonne ou mauvaise, doit être obéie. Si elle est mauvaise on a les moyens d'en demander le rappel; mais jusque-là il faut se soumettre à ses dispositions, et ne pas se laisser guider par les conseils, les avis de personnes qui courtisent, et flattent le peuple pour le duper, et le trahir à la première occasion.

L'ÉCOLE DE MÉDECINE DE QUÉBEC.

Nous avons assisté lundi, au discours d'inauguration de l'ÉCOLE DE MÉDECINE de la cité de Québec prononcé par M. le docteur Morrin, président de cette institution. Le savant et habile docteur, a traité avec intérêt, talent et impartialité tous les points qui se rattachent à l'origine au progrès de la Médecine dans tous les âges, chez tous les peuples anciens et modernes. Nous avons écouté avec la plus vive satisfaction ce que nous avons appris. M. le docteur Morrin sur l'arrivée des premiers médecins, la fondation des hôpitaux, en Canada, et sur les hommes qui ont illustré parmi nous l'art d'Hypocrate et de Galien. M. le président a rendu à nos dignes religieux hospitaliers et au clergé le juste tribut de louanges qui leur est dû pour le zèle, le dévouement, la charité touchante qu'ils ont toujours déployés auprès des malades. Enfin, il a tenu un discours d'excellents avis aux étudiants en médecine et les a exhorté à prendre pour modèles les hommes qui par leurs études, leurs travaux, ont attaché une auréole de gloire à la noble science de la médecine. Nous espérons, que M. le docteur Morrin livrera son discours à la publicité.

Mercrèdi au soir, N. AUBIN, Ecuyer, a prononcé le discours d'introduction au cours de Chimie qu'il est chargé de faire. Le savant professeur a traité son sujet avec habileté, précision, de manière à vivement intéresser ses auditeurs. Il a retracé en peu de mots l'histoire de la Chimie jusqu'à nos jours; il a redit les noms des hommes qui se sont rendus illustres dans cette science; il a fait ressortir les avantages inappréciables qui découlent de l'étude, de la connaissance de la Chimie. M. Aubin s'étant rendu à la demande que nous lui avons faite de livrer son discours à l'impression, nous en commencerons la publication dans notre prochain numéro.

La première leçon du cours de Chimie aura lieu lundi prochain à 8 heures du soir, dans la maison de la Corporation, rue St. Louis.

Bureau Catholique des Examineurs de la Cité de Québec

ASSEMBLÉE DU 15 MAI 1848.

Présents. J. Duval Ecr. Président, Messieurs A. Parent, C. F. Baillargeon et J. Crémazio Ecuyer.

M. John McNamara a été examiné sur ses qualifications comme instituteur d'Écoles Élémentaires et a obtenu un brevet de capacité en conséquence.

PAR ORDRE,

C. DELAGRAVE,
Secrétaire.

Nous accusons la réception de la 5e livraison du " Répertoire National " qui offre tout l'intérêt des livraisons déjà publiées.

AUX INCENDIÉS.

On nous prie d'informer les incendiés qui ont reçu ou qui doivent recevoir des dédommements du gouvernement, de s'assembler à la chapelle de St. Roch, DEMAIN, à 7 heures du soir, pour recevoir le rapport du comité nommé pour évaluer la négociation des dites dédommements.

Le rste des dédommements (£5000) est arrivé mercredi matin.

Des énumérations seront reçues au bureau de l'Inspecteur des élections, jusqu'au 24 du courant, pour la construction d'une partie du mur du cimetière anglais, sur la rue St. Jean, et pour la reconstruction des routes, tombes qui se trouvent dans la partie du dit cimetière acquis par la corporation pour l'élargissement de la dite rue St. Jean.

Hier, la première communion a eu lieu dans les paroisses de Notre-Dame et de St. Roch, au milieu d'un nombreux concours de fidèles. On a eu l'obligeance de nous donner le chiffre des jeunes chrétiens qui se sont assis pour la première fois à la table sainte.

Paroisse de NOTRE-DAME, Cathédrale 261
Do St. Patrice,..... 196
Paroisse de St. Roch,..... 235

..... Total, 682

Hier au soir, il y a eu sur le marché St. Paul, une assemblée des Electeurs de la cité pour recevoir le rapport du comité nommé par l'assemblée de dimanche dernier. J. CHABOT, Ecuier, M. P. P. fut prié d'agir comme président, et N. AUBIN, Ecuier, comme secrétaire. Le Président dans une courte allocution, engagea les électeurs à bien penser, à bien réfléchir sur le choix d'un représentant et à conserver la réputation d'ordre et de tranquillité qui fait l'honneur de Québec.

M. Glackmeyer prit la parole et fit un long et ennuyeux discours dans lequel revenaient sans cesse les noms de Papineau et Glackmeyer. "J'ai toujours été dit, M. Glackmeyer contre l'Union. Il y a quelques mois, je marchais la tête baissée, j'avais honte d'être canadien-français; mais depuis le manifeste de M. Papineau, depuis que M. Papineau a "honoré" Québec de sa présence, oh! maintenant messieurs, j'ai le cœur content, je marche la tête levée avec orgueil, parceque ce monsieur s'est prononcé pour le rappel de l'Union. J'ai toujours été contre l'Union. En 1841 je faisais partie du comité qui a été acheté par Lord Sydenham à l'exception de feu M. Neilson et moi, et voilà pourquoi vous avez eu l'union!!!!

Messieurs, l'acte d'union est illégal. Je suis prêt à sacrifier ma vie pour mon pays et mes concitoyens plus maltraités que les Irlandais."

Les auditeurs fatigués ne voulant plus écouter les protestations patriotiques de M. Glackmeyer, il fut forcé de céder sa place à un autre.

M. L. Légaré, Chauveau, Ross, Soulard, Plamondon et Aubin prirent ensuite la parole, et tous furent unanimes à féliciter le passé politique de M. Glackmeyer, à dire qu'ils ne reposaient aucune confiance en lui.

Le Dr. Rousseau, seul, prit la défense de M. Glackmeyer. Il dit: qu'il y avait trop d'avocats dans la Chambre, et prononça "ex cathedra", que ni les avocats ni les juges ne comprenaient les lois.... Que si M. Chabot tombait malade; si M. Chauveau était absent, si M. Cauchon était indisposé, alors, qui prendrait en Chambre le soin des intérêts du district de Québec. Donc, M. Glackmeyer pour ces raisons était l'homme propre à représenter la cité de Québec. Le savant docteur fut interrompu par ses auditeurs; et comme il était 10 1/2 heures, la question, savoir si le rapport du comité recommandant M. Glackmeyer serait adopté ou non, fut mise aux voix, et le rapport fut rejeté par une très forte majorité. Pendant l'assemblée, F. X. Méthot a envoyé une lettre annonçant sa détermination à se porter candidat à la prochaine élection. Rien de décisif n'a pu être fait à l'assemblée d'hier au soir; mais d'après ce que nous avons pu voir, la lutte sera entre M. Ross et M. Légaré.

— Nous avons le plaisir d'annoncer à nos lecteurs que nous commencerons, à compter de lundi prochain, à publier notre journal TROIS FOIS PAR SEMAINE.

CHRONIQUE RELIGIEUSE.

— On écrit de Rome, le 1er avril: "Ce matin on a retrouvé, hors la porte Saint-Pancrace, la tête de Saint-André, qui, ainsi que nous l'avons dit, avait été volée, à la basilique Vaticane, à la consternation de tous. Nous pouvons assurer, pour la consolation universelle, que cette précieuse relique a été retrouvée intacte. On en avait seulement enlevé quelques-uns des ornements extérieurs, lesquels, bien que séparés de la châsse, ont également été retrouvés. La relique a été momentanément placée dans la chapelle secrète de Sa Sainteté, au Quirinal."

— Le révérend père Passaglia, jésuite, a fait le 31 mars sa dernière leçon du cours de théologie au collège Romain. Il a terminé le Traité de l'autorité du Souverain-Pontife. Ainsi le dernier acte de l'enseignement des jésuites, à Rome, aura été un dernier hommage à la papauté. Un vieux jésuite du collège Romain y est mort dans la nuit du 10. Il demandait depuis longtemps à Dieu pour unique grâce, de mourir dans son habit. Il a été exaucé.

— Le sultan Abdul-Medjid se déclare ouvertement le défenseur des libertés politiques et de la tolérance religieuse. Après avoir fondé des établissements publics pour les diverses branches de l'instruction; après les marques non-équivoques de son respect pour le Souverain-Pontife, il vient d'élever M. Carabet Celebi, catholique déjà trésorier de la sultane-mère, à la dignité de Ministresiar (pacha à trois queues, le plus haut grade de cette dignité). M. Carabet Celebi est en outre autorisé à choisir parmi les catholiques ses gardes, sa suite et toute sa nombreuse domesticité.

— Un pamphlet anonyme, mais dont l'auteur se qualifie de prêtre catholique, vient d'être répandu avec profusion dans le grand-duché de Bade. Il demande d'un ton impérieux la convocation immédiate d'un synode diocésain, présidé, non par l'archevêque, mais par M. Kuenzer, curé de l'hôpital de Constance. Ce malheureux ecclésiastique est partout connu pour un des plus ardents adhérents des doctrines schismatiques de Wessenberg.

L'auteur de ce pamphlet en question et le prêtre à qui il propose de confier la direction du prétendu synode, ont particulièrement en vue l'abrogation du célibat ecclésiastique, la suppression des jeûnes et des abstinences, et d'autres pratiques de l'Eglise romaine. La presse catholique s'est profondément émue de ces schismatiques propositions qu'elle combat avec un zèle et une vigueur qui ne laissent rien à désirer.

— Par ordre du Pape, les directeurs et professeurs de l'Apollinaire, qui est le séminaire romain, sont allés s'établir avec leurs élèves au collège de Saint-Ignace, abandonné par les Jésuites. On ne sait pas si cette maison demeurera entre les mains de ces nouveaux maîtres, car la municipalité romaine élève des prétentions sur ces établissements ainsi que sur les autres propriétés que les religieux de Saint-Ignace ont été forcés d'abandonner.

— Les Jésuites ne sont pas les seuls religieux en butte à la persécution. Les Révérends pères Ligoristes avaient été obligés de quitter Vienne escortés par un fort détachement de la garde civique, pour les soustraire aux menaces d'une populace furieuse qui avait envahi leur maison.

— M. Pabbé de l'Etang vient de publier un ouvrage fort remarquable qui a pour titre: Du Catholicisme et de la République en France.

— Par un décret du 12 avril, le gouvernement provisoire a aboli l'article 22 du code pénal, qui ordonnait l'exposition publique des criminels condamnés aux travaux forcés à perpétuité, ou à temps.

— Il y a eu de graves désordres dans les départements, et entre autres, dans les villes de Tours, Rouen, Rheims, Albi, Toulouse, Rennes Nancy, Auxerre, Maizières, Mans Montauban, Beziers, Beauvais, Lyon, Quessay, Saint-Quentin, Nîmes, Riez. A Amiens, le peuple a attaqué l'hôtel où logeait M. Leclanché, un des commissaires du gouvernement, en criant à bas Leclanché! Les émeutiers se sont violemment saisis de sa personne et l'ont finalement obligé de quitter la ville au milieu de la nuit. Dans d'autres localités, les populations, ont manifesté des sentiments hostiles aux commissaires du gouvernement.

— En 1830 on s'était contenté de mettre un drapeau tricolore aux mains d'Henri IV (statue du Pont-Neuf). C'était une niaiserie. En 1848, on vient de placer un bonnet rouge sur la tête de Louis XIV (place des Victoires). C'est une absurdité. Il n'y a personne qui ne hausse les épaules à cette vue. De bonne foi, quelle idée veut-on donner du peuple parisien par ces burlesques excentricités?

Henri IV et Louis XIV étaient des rois; mais malgré ce titre, ils ont des droits au respect et à l'admiration des Français. L'un fut sage, bon, populaire. L'autre fut glorieux et agrandi noblement la France par la conquête définitive de la Flandre, de la Lorraine et de l'Alsace. Pourquoi donc défigurer ou ridiculiser leurs images par ces emblèmes qui jurent avec elles?

Veut-on que la république apparaisse comme une chose sérieuse, sainte, et comme une œuvre de raison? Veut-on qu'elle ne puisse pas servir de risée aux hommes vraiment sensés, à l'Europe qui nous contemple? Qu'on répudie et qu'on détruise bien vite les écarts et les non-sens que nous venons de signaler. Qu'on s'abstienne aussi de ces bruyantes et stériles démonstrations des rues, de ces pétards, de ces coups de fusils qui effraient tout le monde et nuisent au retour de la confiance, de ces illuminations arrachées à la peur. Tout cela est peu digne de la république.

Ce n'est pas de la liberté, c'est du désordre; c'est presque du despotisme, et celui des rues ne vaut pas mieux que celui d'un trône.

Correspondances.

- Messire L. P.... L'Assomption.—Journaux appréciés.
- W. R....—Lettre reçue.
- Messire N. K.... St. Thomas.—Lettre et argent reçue.
- Messire S.... St. Pierre Riv. du Sud.—Argent reçu.
- Dliés. B.... St. Thomas.—Argent reçu.
- Mr. F.... St. Thomas.—Argent reçu.
- E. R. F.... Eer.—Lettre reçue.
- Messire B.... Ste. Anne de la Pocatière.—Argent reçu.
- Messire B.... St. François du Lac.—Argent reçu.
- Messire M.... St. Simon.—Argent reçu.

VENTES PAR ENGAN.

- Lundi, 22.—Grès, etc.—Quai de Reynan,—à vente à 11 heures.
- Mardi, 23.—Thé, café, ris, huile, etc.—chez Gild & Ross,—la vente à 2 heures.

ATTENTION!

Avis aux Commerçants.

PAR ENGAN

Sera vendu, SAMEDI, le 27 du courant, à DEUX heures, de l'après-midi, au faubourg St. Vallier, Rue St. Vallier :

UN EMPLACEMENT situé rue St. Anselme, appartenant aux héritiers de feu J. B. Drapeau, de 42 pieds de front sur la dite rue et de 23 pieds dix pouces au bout de la profondeur, sur 52 pieds six pouces de profondeur. Ceux qui désirent acquérir un terrain pour y établir une Maison de commerce, ne peuvent mieux faire qu'en l'achetant; il est situé dans le centre le plus populaire du quartier, placé très avantageusement pour le commerce, à la distance de 60 pieds seulement de la rue St. Vallier, et faisant face à la rue St. Gabriel. Conditions libérales.—Elles seront annoncées le jour de la vente. Québec, 19 mai, 1848.

ATTENTION ! ATTENTION ! ATTENTION !
AVIS AUX INCENDIÉS A QUI LES PREMIUMS ONT ÉTÉ ACCORDÉS.

RESOLU que le délai accordé aux Incendiés dans les billets qu'il tiennent de ce comité, de bâtir de la date de leurs billets au 1er novembre 1847 faute de quoi les dits billets, dont ils sont porteurs seraient nuls et de nul effet, serait étendu au 1er août 1848.

J. G. BAILLARGÉ,
Président.

Par ordre
O. ROBITAILLE,
Secrétaire.

Québec, 12 mai 1848.

ATTENTION.

J. B. WOOD & Cie., Marchands-Tailleurs donnent avis au MM. du clergé à leur amis et au public en général qu'ils ont transporté leur établissement au coin des rues Sous-le-Fort et Champlain, N^o. 11, dans la maison appartenant ci-devant à feu Dame Veuve CORNEAU, et qu'ils saisissent la même occasion pour faire leurs plus sincères remerciements au clergé, à leur amis et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il leur ont reçu jusqu'à ce jour. Ils auront toujours en main Drap fin et superfine, Ettoffe à soutenir la meilleure qualité etc. etc. etc., au plus bas prix; les ordres dont on les favorisera seront remplis avec la plus grande ponctualité.

Québec, 12 mai 1848.

LE DR. MARSDEN a transporté son domicile à la maison ci-devant occupée par le Dr. WATT, Place d'Arme, porte voisine, de l'Hôtel St. George.

Québec, 12 mai 1848.

PETIT TRAITE DE

GRAMMAIRE ANGLAISE,
PAR CHS. GOSSLIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J. O. Crémazie; Fréchet et frère.

Institut Canadien DE QUÉBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissance utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,
Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
11^e février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

Cours de Botanique.

Un soussigné, membre agrégé de la société. Le Médico-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant l'été prochain, à commencer du 15 MAL.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.
31 mars 1848.

Riche Verre coupe', Porcelaine,
FAIENNE, POTERIE, Etc.

THOMAS BICKELL,

HAUTE-VILLE DE QUÉBEC, RUE ST JEAN.

FAIT ses remerciements de l'encouragement qu'il a reçu jusqu'à ce jour, et désirant se défaire de son ASSORTIMENT actuel pour faire place aux *Importations du printemps*, vendra à prix

TRES REDUITZ POUR ARGENT COMPTANT,

ce qui lui reste de son FONDS dans lequel se trouve des articles en Faïence et en Verre pour la toilette, Services à dîner et à déjeuner, Chandeliers, etc.

—ET—

Carafes, Verres à vin, Gobelets, Plats de verre, Verres de magasins et en verre coupé ou unis.

—AUSSI—

Pots de Grès, Jarres pour liqueurs, Pots à fleurs, terrines, Machines pour réchauffer les pieds, les jambes, etc.

Québec, 14 avril, 1848.

Premier arrivage d'Europe,

Via le Havre et New-York et l'Express de Virgil & Rice

AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur la théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par PASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 28 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

J. C. OVERELL,

No. 52, Rue Saint Jean,

PREND la liberté d'informer ses nombreuses pratiques et le public en général, qu'il a en main un bon assortiment de

Marchandises sèches pour la saison.

ont il disposera à une grande réduction dans les prix, pour faire place à son importation du RINTEMPS et de PÊTE, attendu par les premiers arrivages.

J. C. O., a besoin d'un JEUNE HOMME qui a quelque connaissance dans la ligue de marchandises sèches.

Québec, 21 avril 1848.

PAROISSE

Établissement de

Rue Desfossez
près l'encoignure

DE
ST. ROCH,
de
Québec.

Pierre Drouin,

DES ROUS
CRAIG et
DES FOSSELS.

Fournisseur de Lits, Meubles de salon, etc.

Le public est invité à porter son attention sur cet établissement où il trouvera à des prix avantageux toute sorte de fournitures de lits, meubles, faits de matériaux irréprochablement bien conditionnés, et dans un goût recherché; on y reçoit aussi des ordres que l'on se fait fort d'exécuter sans délai, et de manière à mériter également approbation.

On y trouvera particulièrement un dépôt considérable de chaises peintes avec fantaisies, autres toutes en bois, berceuses, etc.
Québec, 11 février, 1848.

A VENDRE ou A LOUER.

UN moulin à farine à deux étages de 50 pieds sur 45, communément appelé, "Le moulin Valbart," avec cinq paires de moulanges, bâti sur la grande rivière du Loup, dans le fief Grosbois, dans la paroisse d'Yamachiche, dans le district des Trois-Rivières, étant le moulin banal du dit fief Grosbois, avec un moulin à nettoyer le blé, un grand bluteau pour manufacturer la fleur, et une chaulerie en pierre pour faire le gruau : avec en outre dans la dite bâtisse, un moulin à cardes et un moulin à souler l'étoffe; les dits moulins faits d'après le nouveau plan américain et marchant au moyen de turbines ou roues à palettes, le tout dans le meilleur état possible et sortant des mains de l'ouvrier; avec une terre en culture d'un arpent et demi de front, sur vingt-cinq de profondeur, sur laquelle sont bâtis les dits moulins; la maison du moulin à deux étages et nouvellement réparée, avec un grand hangar neuf aussi à deux étages pour les grains de manufactures appartenant à l'établissement avec en outre deux granges et une petite maison, laiterie, etc. Cette propriété, de la plus grande valeur pour un marchand, est située dans une des meilleures places possibles pour le commerce des grains et des bois de toutes espèces, et est admirablement bien située au centre des paroisses d'Yamachiche, de St. Léon et de la Rivière du Loup; à cinquante arpents environ des sources de St. Léon. Le pouvoir d'eau est considérable et tel qu'il peut permettre à l'acheteur d'y bâtir d'autres moulins sur la même chaussée, sans craindre d'y manquer d'eau, même dans les plus grandes sécheresses. La grande Rivière du Loup sur laquelle sont bâtis les moulins en question, est très en renommée pour la quantité et la qualité supérieure de ses bois de construction de tous genres.

20. Une maison en pierres à deux étages de 24 pieds de front sur quarante de profondeur, contenant dix appartements situés près du Palais de justice sur la rue St. Louis, No. 21, avec des écuries, remises, cour et un petit jardin. Cette maison contient deux poêles Russes qui sous le rapport de l'économie et de la propreté sont de plus grande utilité, et par là même méritent bien l'attention des personnes qui désirent acheter ou à louer une propriété.

Les conditions de la vente sont libérales, et la plus grande partie du prix de vente pourra demeurer à intérêt entre les mains de l'acquéreur.

Pour plus amples informations s'adresser, à St. Léon, à Joseph Deourse, écrivain Notaire ou à Québec, au propriétaire soussigné.

NARCISSE C. FAUCHER.
Québec, 11 février, 1848.

JOSEPH CADOTTE,

Rue St. Pierre, près du Marché BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS FRANÇAIS, etc.

Quantité de **CUIRS CANADIENS**, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés. **POINT DE SECOND PRIX.**
Québec, 24 décembre, 1847.

LITHOGRAPHIE du Portrait de JACQUES CARTIER, par M. TH. HAMEL, à vendre chez MM. Ciémazie et chez le soussigné. Prix 5s.

F. VEZINA,
Agent.

Québec, 12 mai 1847.

1848. Grande Vente Annuelle, 1848. POUR VIDER LES MAGASINS, Fonds de Mercerie et de Draperie au montant de \$30,000.

Marché de la Haute-Ville, QUEBEC.

T. CASEY,

Marché de la Haute-Ville, QUEBEC.

ANNONCE à ses respectables et nombreuses pratiques qu'il se propose de disposer de son assortiment considérable et bien choisi de marchandises, à une **grande réduction SUR LES PRIX ORDINAIRES** que la simple énumération suivante devra désirer suffisament :—

- 1000 verges de mousseline de laine, patrons choisis, seulement, 10jd la verge.
- 63 pièces 6-4 orléans imprimé, patrons assortis, seulement 1s-3d "
- 1500 verges 6-4 shol cheeked oregon cloth, tissu magnifique, seulement 2s. "
- 25 pièces 6-4 cobourgs de soie barré et carrauté (premier prix 3s-6d.) seulement 2s-6d. "
- 35 pièces 6-4 cachemires de couleurs riches. (premier prix 2s-6d.) seulement 1s-9d "
- 1500 verges 6-4 drap d'Orléans lustré couleurs foncés. (avant 2s.) seulement 16jd "
- 60 pièces 6-4 gala plaids patrons de goût de 1s à 3s "
- 20 pièces 7-8 plaids pour manteaux, tout laine 4s. à 7s. "
- 500 verges, merinos, noirs, blancs, tout laine. 2s. "
- 200 verges robes mousseline de laine riche, nouveau style seulement 10s. "
- 600 verges satinets, couleurs foncées (prix 5s 6d.) seulement 3s. 10j "
- Une variété de satins unis et de couleur, gros de napes, soies, persians, etc. à très bas prix, barrégs de satin carreauté pour toilette du soir
- 900 verges carlston fashionable gingham union 1s. "
- 1200 verges véritable toile d'Irlande, bien finie de 1s. à 5s. 6d. "
- Courtepointes, serviettes, etc. et de tous les prix, un lot considérable châles de laine, tartanes longues et carrées.
- Shetland, drap de Paisley, Norwich et châles de goût imprimés.
- 60 Douzaines de gants blancs de chevreau pour Dames et pour Messieurs.

Dans le département des marchandises de goût il sera fait une notable déduction, particulièrement dans les rubans, les dentelles, les mousselines cousues, les bonnets, les colle-

rettes, robes d'enfants, corps de robes, capeaux, capuches de goût, etc. bas, gants, tissus, mouchoirs, balzarines et fichus de soie variés, mousseline suisse carreaütée et des Indes, robes de mousseline brodée, robes de goût pour le soir, etc. etc.

Il appelle spécialement l'attention sur la liste précédente de marchandises excellentes et utiles vu qu'elles ont été achetées sur les marchés de la métropole, à des conditions avantageuses, qu'elles sont garanties et d'une valeur supérieure de 50 pour cent de plus que les prix cotés.

Marchandises de fonds de la meilleure qualité telles que coton fort pour draps, shirting barrés, draps longs, courtepointes, couvrepiéd damassés, couvertes, tapis de pieds etc.

Corsets pour dames et pour enfants de toutes les grandeurs, passementerie de goût de la plus grande variété.

Mouchoirs et cravates pour messieurs échappes, gants, bretelles, camisoles et caleçons, chemises de régatte, chemises de drap long avec devants de toiles toutes faites ou manufacturés à l'ordre.

500 Paires de Souliers de Caoutchouc de toute sortes et grandeurs.

Un assortiment complet de bottines de drap pour dames et pour enfants; bottines de lasting et de prunelle, de cuir à patente chevreau, marroquin, pantouffes de veau et Bazil, de chevreau, de tapis et d'Allemagne.

1800 paires de chaussettes américaines de laine tricotée; avec une très grande variété d'autres articles.

Il attend instamment de New-York un choix recherché de coiffures de goût, de Rasettes, de bourses de soie; parures pour le soir, passementerie floché, d'acier et d'or pour bourses, gants de chevreau français, etc. etc.

En gros et en détail.

T. CASEY,
Marché de la Haute-Ville.
Magasin de Souliers et de bottines de Caoutchouc dans la Rue Hope.
Québec, 28 janvier 1848.

NOUVELLE METHODE POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE **Wm. Cowan,**
No. 22, Rue Lamontagne, Québec.
BOUTIQUE DE CORDONNIER.

LE soussigné à l'honneur de prévenir ses amis et le public en général qu'il a établi sa boutique au No. 2, Rue St. Paul, vis-à-vis de MM. C. & W. Wurtele, où il sera prêt à exécuter avec ponctualité tous ordres pour chaussures, dans le meilleur goût et à des prix très modérés.
ANDRE BURN.
21 avril 1848.

Dr. Giroux,
APOTHIKAIRE,

à transporté son établissement au **No. 2, Rue La Fabrique.**
vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,
Près du Marché de la Haute-Ville,
QUÉBEC.

La 9e livraison de la **Lyre Canadienne**, qui vient d'arriver à Québec, est maintenant à vendre à la Librairie Canadienne et au Journal de Québec.

Imprimé et publié par **STANISLAS DRAPEAU & CIE.,** Haute-Ville de Québec, Rue St. Famille, No. 14.